

## **Nouvelles mesures fédérales «post-PCU»**

La vie reprend timidement son cours mais n'est plus la même qu'avant. Si certains sont retournés au boulot, seulement 48% des gens ayant demandé la prestation canadienne d'urgence (PCU) sont de retour au travail en date d'aujourd'hui. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a décidé de prolonger cette prestation de 4 semaines (maximum de 28 semaines au total). Mais qu'arrivera-t-il à ceux qui sont toujours sans emploi ou qui voient encore leur revenu amaigri en raison de la Covid-19 ? À compter du 27 septembre, les mesures suivantes seront effectives. Le discours du trône du 23 septembre confirmera le tout.

### ➤ **Régime d'assurance-emploi simplifié**

La plupart de ceux qui reçoivent la PCU par l'entremise de Service Canada et qui ont droit à l'assurance-emploi se verront automatiquement redirigé vers les prestations régulières d'assurance-emploi. Les personnes qui ont reçu la PCU par l'entremise de l'Agence de revenu du Canada devront faire une nouvelle demande en ligne à Service Canada.

Comme certains travailleurs n'ont pu cumuler suffisamment d'heures en raison de la pandémie, le gouvernement fédéral offre un crédit d'heures unique, rétroactif au 15 mars 2020. Ainsi, toute personne ayant un nombre minimal de 120 heures travaillées assurables pourra bénéficier de l'assurance-emploi. De plus, alors que d'ordinaire l'assurance-emploi donne 55% du salaire brut, cette nouvelle mesure assurera un minimum de 400\$ par semaine pour une durée d'au moins 26 semaines. Une déclaration à chaque deux semaines devra être remplie comme pour l'assurance-emploi régulière. Ces modifications seront temporaires et s'appliqueront pour un an.

### ➤ **Trois prestations canadiennes de la relance économique**

La **prestation canadienne de la relance économique (PCRE)** sera destinée à ceux qui ne peuvent recevoir d'assurance-emploi comme les travailleurs autonomes. Elle offrira un montant hebdomadaire de 400\$.

Comme pour le régime d'assurance-emploi simplifié, il faudra avoir cessé ou diminué de travailler en raison de la Covid-19, ne pas avoir abandonné l'emploi volontairement et être activement à la recherche d'un emploi. Il sera possible de travailler tout en recevant ces prestations mais il y a danger d'accumuler une dette de 0,50\$ par dollar gagné si le revenu net annuel dépasse 38 000\$. C'est au moment de faire les impôts de 2020 que le montant exact sera calculé.



La **prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE)** sera offerte à ceux qui seront malades ou qui devront s'isoler en raison du coronavirus. Il s'agira d'un montant de 500\$ par semaine pour une durée de deux semaines.

La **prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA)** s'adressera à ceux qui devront rester à la maison pour prendre soin d'un enfant de moins de 12 ans, d'un membre de la famille ou d'une personne à charge parce que les écoles, les garderies ou les centres de jour auront dû fermer leur porte en raison de la Covid-19. Elle sera aussi de 500\$ par semaine pour une période maximale de 26 semaines. Ces 26 semaines pourront être partagées avec quelqu'un d'autre mais une seule personne à la fois pourra recevoir la PCREPA. Toutefois, un parent qui déciderait de garder son enfant à la maison ne serait pas admissible.

Les demandes pour ces trois prestations se feront à l'Agence de revenu du Canada. Il faudra s'assurer d'être inscrit à Mon Dossier et que l'adresse et le numéro de compte bancaire figurant au dossier soient à jour. Les critères d'admissibilité seront vérifiés ultérieurement. Attention à ne pas faire de demande à tort. En cas de doute, l'Agence de revenu du Canada sera la ressource à contacter pour éviter d'avoir à remettre de l'argent déjà dépensé.

Assurance-emploi ou prestations de relance, tous ces montants seront imposables et l'impôt sera directement prélevé sur la prestation versée. Une seule aide financière à la fois pourra être demandée. Une page web sera créée sous peu pour davantage d'informations.

Le confinement en mars dernier s'est fait d'un coup sec. La Terre a cessé de tourner pendant quelques semaines puis les activités ont recommencé graduellement. Certains plus chanceux ou mieux placés ont repris le cours normal de leur vie mais d'autres sont encore affectés. C'est pourquoi le gouvernement offre à nouveau son aide dans certaines situations.

**Budgéter vous fait souffrir ?** Les chiffres s'entrechoquent dans votre cerveau? S'il vous est difficile de prioriser, de négocier ou de décider, votre ACEF est là pour vous aider à voir plus clair dans votre budget. Les services sont gratuits et confidentiels. Rendez-vous à [monacef.ca/](http://monacef.ca/) ou à [consommateur.qc.ca/acef-lan/](http://consommateur.qc.ca/acef-lan/) pour en savoir plus.